

6507/19

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2018/2019

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 26 février 2019

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 26 février 2019

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Conseil portant nomination de trois membres et de quatre suppléants du Comité des régions, proposés par la République de Croatie

E 13844



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 21 février 2019
(OR. en)

6507/19

CDR 23

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination de trois membres et de quatre suppléants du Comité des régions, proposés par la République de Croatie

DÉCISION (UE) 2019/... DU CONSEIL

du ...

**portant nomination de trois membres et de quatre suppléants
du Comité des régions,
proposés par la République de Croatie**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la proposition du gouvernement croate,

considérant ce qui suit:

- (1) Les 26 janvier, 5 février et 23 juin 2015, le Conseil a adopté les décisions (UE) 2015/116¹, (UE) 2015/190² et (UE) 2015/994³ portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020.
- (2) Deux sièges de membre du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la fin des mandats de M^{me} Snježana BUŽINEC et M. Predrag ŠTROMAR.
- (3) Un siège de membre du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la fin du mandat sur la base duquel M^{me} Jelena PAVIČIĆ VUKIČEVIĆ (*Councillor in the City of Zagreb Assembly*) avait été proposée.
- (4) Quatre sièges de suppléant du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la fin des mandats de M^{me} Josipa RIMAC, M^{me} Viviana BENUSSI, M. Tulio DEMETLIKA et M. Ivan VUČIĆ.

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ Décision (UE) 2015/116 du Conseil du 26 janvier 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020 (JO L 20 du 27.1.2015, p. 42).

² Décision (UE) 2015/190 du Conseil du 5 février 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020 (JO L 31 du 7.2.2015, p. 25).

³ Décision (UE) 2015/994 du Conseil du 23 juin 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020 (JO L 159 du 25.6.2015, p. 70).

Article premier

Sont nommées au Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2020:

a) en tant que membres:

- M. Ivan GULAM, *Mayor of the Municipality of Pirovac*,
- M. Goran PAUK, *Prefect of Šibenik-Knin County*,
- M^{me} Jelena PAVIČIĆ VUKIČEVIĆ, *Vice-Mayor of City of Zagreb* (changement de mandat),

et

b) en tant que suppléants:

- M^{me} Antonija JOZIĆ, *Mayor of City of Pletemica*,
- M. Darko KOREN, *Prefect of Koprivnica-Križevci County*,
- M. Anteo MILOŠ, *Mayor of City of Novigrad*,
- M. Matija POSAVEC, *Prefect of Međimurje County*.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le ...

Par le Conseil

Le président
